

**COMMUNE DE  
BOEIL-BEZING**

Date de convocation

**28 mai 2025**

Date d'affichage  
de l'avis

**28 mai 2025**

Nombre de  
conseillers

**En exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 14**

N° d'ordre

**D\_2025\_3\_5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 4 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, B. LORRY, C. CHUBURU, V. LABORDE, M.-C. LALANNE, M. PULVINET.

A donné pouvoir : C. BERDUCQ à MM. M. DUFAU.

Etaient absentes : A-L.POMME-CASSIEROU, C.BERDUCQ.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

**DECISION MODIFICATIVE N°2/2025**

Le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour la correction des amortissements prévus aux comptes 2804112 et 2804114, sous la forme d'une décision modificative n°2/2025 :

En effet, les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas soumises aux amortissements, excepté celles des subventions d'équipement.

Ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses d'ordre

681 - 042 : - 3 104,00 €  
681 - 042 : - 310,00 €  
681 - 042 : + 310,00 €

Chapitre 023 : + 3 104,00 €

Recettes d'ordre

2804112 - 040 : - 3 104,00 €  
2804114 - 040 : - 310,00 €  
28041512 - 040 : + 310,00 €

chapitre 021 : + 3 104,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'adopter la Décision modificative n°2/2025,

**AUTORISE** le Maire et la Secrétaire de Séance à le signer.

*Adopté à l'unanimité*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

  
**Marc DUFAU**

